

**Ville de Vienne**

# **Budget Primitif 2019**

**Note de synthèse**

**Conseil Municipal du 04 février 2019**

Le projet de budget 2019 de la Ville de Vienne reprend la ligne directrice issue des orientations budgétaires développées lors du Conseil municipal du 17 décembre dernier.

Le budget proposé au vote des élus est donc caractérisé par la volonté de la municipalité de :

- préserver le pouvoir d'achat des Viennois. Les taux d'impôts et les tarifs des principaux services resteront inchangés en 2019 ;
- rendre service à l'ensemble des habitants : 41 M€ seront affectés en fonctionnement, tous budgets confondus, à l'activité des services et plus de 19 M€ de crédits nouveaux à l'investissement ;
- préparer l'avenir : l'autofinancement progressera en 2019 ainsi que le désendettement de la commune.

## 1) LES GRANDS EQUILIBRES

### 1.1) BUDGET DE FONCTIONNEMENT

#### 1.1.1) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La Ville de Vienne verra ses recettes réelles de fonctionnement augmenter de 1,6%. Elles s'élèveront à 40,2 M€ au BP 2019 contre 39,6 M€ au BP 2018, soit une hausse de 0,6 M€. Elles comprennent principalement :

- Les produits des services municipaux,
  - Les impôts et taxes
  - Les dotations, subventions et participations dont la dotation globale de fonctionnement
- ✓ Produits des services : 6 M€ au BP 2019 contre 5,9 M€ au BP 2018

Comme annoncé lors du dernier Conseil municipal sur le vote du taux directeur des tarifs, celui-ci ne s'appliquera pas aux services essentiels liés au quotidien des viennois comme la cantine et les activités périscolaires. L'augmentation prévue au BP porte principalement sur les activités de la salle du Manège et la poursuite de l'optimisation de la gestion de son domaine public.

- ✓ Impôts et taxes : 24 M€ au BP 2019 contre 23,7 M€ au BP 2018 soit une hausse de 0,3 M€ (+1,25%)

Les taux des impôts locaux resteront inchangés en 2019 :

- Taxe d'habitation : 19,66%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,80%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57,54%

Grâce à un dynamisme des bases d'imposition, le produit fiscal augmentera de +1,8% (+ 400 000 €).

Les autres impôts et taxes ou assimilés (attribution de compensation, droits de voirie, taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité extérieure et les droits de mutation) resteront globalement stables.

- ✓ Dotations, subventions et participations : 9,4 M€ au BP 2019 contre 9,2 M€ au BP 2018 soit une hausse de 0,2 M€ (+ 2 %)

Si la dotation globale de fonctionnement restera stable (5,3 M€) comme annoncé par le Gouvernement, les fonds de concours diminueront. C'est le cas de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : - 110 000 €. La croissance provient des cofinancements obtenus auprès des partenaires extérieurs (CAF, ANAH dans le cadre de Cœur de Ville notamment).

La Ville de Vienne devra poursuivre les efforts engagés depuis 2014 afin de préserver ses marges de manœuvre indispensables à la réalisation de ses projets. Il est donc proposé de poursuivre en 2019 la maîtrise des dépenses. L'objectif est de poursuivre le cercle vertueux entamé en début de mandat en améliorant l'autofinancement et, par voie de conséquence, en limitant le recours à l'emprunt afin de se désendetter.

### 1.1.2) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Globalement les dépenses de fonctionnement augmenteront de 1,2% en 2019, soit +0,4 M€ c'est à dire moins que la progression des recettes de fonctionnement. Tout en améliorant sa situation financière et son épargne brute, la collectivité augmente donc ses dépenses d'activités. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveront à 1245 € par habitant contre 1237 € pour les communes de même strate (communes de 20 000 à 50 000 habitants).

- ✓ Les dépenses de gestion courante

Elles s'élèvent à 36,2 M€ au BP 2019 contre 35,8 M€ au BP 2018. Elles comportent :

- Les charges à caractère général (fluides, assurances, contrats d'entretien, charges liées à l'activité des services ...),
- Les charges de personnel,
- Les autres charges de gestion dans lesquelles sont incluses les subventions versées à des organismes extérieurs.

En 2019, les dépenses à caractère général s'élèvent, à 9,6 M€, en hausse de 400 000 € par rapport à 2018 démontrant la capacité de la collectivité à soutenir l'activité des services en direction de la population.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 4 M€ au BP 2019 en hausse de près de 60 000 € par rapport au BP 2018. Ces dépenses comportent notamment les subventions aux associations. En 2019, Vienne fait le choix d'amplifier son soutien aux associations et aux organismes divers en y consacrant 3,2 M€ et en augmentant de 30 000 € la subvention versée au CCAS.

Enfin, les charges de personnel continueront d'être maîtrisées : l'évolution sera de +1,3% par rapport au compte administratif prévisionnel 2018 pour pouvoir revaloriser le régime indemnitaire et financer de nouveaux postes (Action Cœur de Ville par exemple). La masse salariale 2019 ne devrait pas dépasser le montant constaté en 2014.

✓ Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Pour la ville de Vienne, le FPIC représentera un nouveau prélèvement sur ses ressources fiscales de 0,300 M€ en 2019 pesant fortement sur son budget de fonctionnement.

✓ Les charges financières

Suite à la renégociation du dernier emprunt toxique en 2015, le passage d'un taux variable de plus de 10% selon les conditions du marché à un taux fixe de 3,6% et le versement par l'Etat du fonds de soutien pour un montant de 1,850 M€ sur 13 ans, permettent à la collectivité de diminuer ses charges financières et sécuriser à 100% sa dette. La charge nette diminue encore en 2019 :

- en recettes, le fonds de soutien accordé par l'Etat, suite à la renégociation de l'emprunt toxique, s'élèvera à 142 459 € par an conformément à la convention signée en 2016,
- en dépenses, le remboursement des intérêts de la dette actuelle passera de 1,150 M€ en 2018 à 1,1 M€ en 2019, soit une économie de 50 000 €.

**La ville de Vienne renforcera encore cette année son épargne brute dégagée de la section de fonctionnement** pour financer ses investissements. Elle s'établit à 2,796 M€ au BP 2019, soit une augmentation significative de près de 200 000 €. Avec la reprise anticipée des résultats 2018, l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement atteint près de 7,4 M€ au BP 2019.

## 1.2) BUDGET D'INVESTISSEMENT

### 2.1.1) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Au BP 2019, les recettes réelles d'investissement s'établissent à plus de 18 M€, principalement issues des éléments suivants :

- ✓ Autofinancement dégagé de la section de fonctionnement : 7,4 M€
- ✓ Fonds propres : 1,890 M€ (FCTVA et taxe d'aménagement)
- ✓ Amendes de police : 0,500 M€
- ✓ Produits des cessions : 0,700 M€
- ✓ Subventions d'investissement : 6,8 M€ finançant près de 40% de l'ensemble du programme de dépenses d'équipement en 2019
- ✓ Emprunt d'équilibre : 3,5 M€

### 2.1.2) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Au BP 2019, les dépenses d'investissement s'élèvent à 23 M€ affectées principalement de la manière suivante :

- ✓ Remboursement du capital de la dette : 3,730 M€

En affectant 3,730 M€ au remboursement du capital de la dette, la ville de Vienne se désendettera à la fin de l'année 2019 de 230 000 € au budget principal et de 500 000 € tous budgets confondus (budget principal et budget annexe service des eaux).

Si l'emprunt inscrit au budget primitif est mobilisé dans sa totalité, **le stock de dette, tous budgets confondus, s'établira à 35,465 M€ en fin d'année**. C'est donc 3 M€ de moins que le stock de dette contractualisé fin 2013.

**La capacité de désendettement attendrait 9,2 ans fin 2019** respectant ainsi les objectifs assignés par l'Etat (12 ans) et cela hors recettes de cessions.

- ✓ Dépenses nouvelles d'équipement : 17,2 M€ au budget principal et 2 M€ relevant des activités annexes dont l'eau **soit plus de 19 M€ de crédits nouveaux investis en 2019 sur notre territoire**

Avec les reports de 3,5 M€, la ville investira plus de 22,5 M€ hors remboursement de la dette.

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, 2019 verra la réalisation d'opérations importantes qui seront financées principalement par les efforts de gestion engagés depuis 2014 au sein de la collectivité et par les subventions obtenues auprès des différents partenaires extérieurs. Cela représente plus de 90% du financement de ses investissements.

C'est ainsi que les principaux projets engagés en 2019 seront tous co-financés, en moyenne à 40%, et jusqu'à à 80% du coût hors taxe pour certaines opérations, réduisant ainsi, de manière significative, la charge financière de la ville.

Les principales opérations concernent les espaces publics (voirie, espaces verts), le secteur de la culture et du patrimoine, les écoles, le domaine sportif et associatif ainsi que la sécurité et la tranquillité publiques.

## 2) LES PRINCIPALES ACTIONS 2019

Plus de 2 M€ seront affectés au renouvellement du patrimoine de la Ville et plus de 15 M€ à des opérations nouvelles dans tous les secteurs d'interventions. C'est ainsi que Vienne investira 571 € par habitant soit 2 fois plus que les communes de même strate (253 € / hab).

Les principales actions présentées lors du débat d'orientation budgétaires sont reprises dans le projet du budget.

### Ecoles, enfance et jeunesse

2018 aura été une année charnière pour le secteur éducation, enfance loisirs, jeunesse. Avec la municipalisation des 4 centres sociaux, le retour à la semaine de quatre jours et la réduction de la pause méridienne - résultats d'une large concertation avec les familles - la ville de Vienne a défini avec ses partenaires du secteur socio-éducatif les objectifs stratégiques qui seront poursuivis dans le nouveau Projet Educatif De Territoire (PEDT) et le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Le cadre de ces projets respectera les engagements de la commune à maintenir une haute qualité d'accueil des enfants sur leur temps de présence, lors de la pause méridienne de 2 heures, sur les accueils périscolaires du matin et du soir, mais aussi sur les accueils du mercredi et des vacances scolaires, portés de manière complémentaire par les services ville, les centres sociaux et le Club Léo Lagrange.

Il s'agira, dans l'intérêt des enfants et des jeunes de la ville, de déployer avec nos partenaires les 4 objectifs prioritaires suivants :

- Favoriser le « vivre ensemble » en développant les échanges inter-quartiers, interculturels et intergénérationnels, afin de lutter contre l'isolement et le repli
- Accompagner la réussite scolaire et l'accomplissement de soi, pour lutter contre le décrochage scolaire et favoriser l'insertion professionnelle et sociale
- Inscrire l'enfant et le jeune dans son environnement, au sens local et global, pour lui permettre de connaître, préserver et valoriser son environnement naturel et culturel
- Promouvoir la santé pour viser le bien-être, l'équilibre et la prévention des risques

L'année 2019 sera consacrée au déploiement de ces objectifs avec l'ensemble des partenaires et des acteurs chargés de leur mise en œuvre, qu'il s'agisse des écoles publiques ou privées, des associations ou des établissements du secondaire de chaque territoire, afin qu'un travail concerté et en complémentarité puisse se réaliser

Pour préparer « l'école de demain », la ville poursuit également avec l'agglomération le développement de l'école numérique en installant des vidéoprojecteurs interactifs dans les classes de CM1 après avoir équipé toutes les classes de CM2.

Cette démarche opérationnelle complète une démarche structurelle portée dans le cadre du « plan avenir des écoles » qui s'est matérialisé en 2018 par :

- Le lancement de la rénovation et l'extension de l'école Quai Pasteur pour un montant estimé de 3,36 M€ TTC. Ces travaux s'achèveront en 2019 et mobiliseront un montant significatif de crédits d'investissement.



travaux de réhabilitation et d'extension de l'école Quai Pasteur :

- 6 classes + 1 dortoir,
- 1 restaurant scolaire pour la maternelle Quai Pasteur et l'élémentaire Jean Jaurès,
- des locaux périscolaires

- les travaux de sécurisation pour l'extension de la cour de l'école Table Ronde et de sécurisation de l'enceinte de l'école Jean Moulin (44 200 €),
- le lancement de l'étude relative à la nouvelle école quartier Saint-Ignace, qui prévoit la fusion des deux écoles de Charlemagne et de Paul Bert,
- les travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'école Jean Rostand pour un montant de 335 000 €,
- l'achèvement de la rénovation de l'école Pierre et Marie Curie.

En 2019, les travaux d'isolation thermique par l'extérieur de l'école Pierre et Marie Curie, 2 ans après les travaux de réhabilitation intérieure :

- Ecole élémentaire de 7 classes, 165 élèves
- Estimation des travaux à 1,25 Million d'€



### Sport et vie associative

Poursuivant l'accompagnement des associations à la réalisation de leurs actions, la ville a accordé en 2018 des avantages en nature pour les associations de la ville par la mise à disposition gracieuse de matériel et de locaux. Cela en plus des subventions attribuées aux associations.

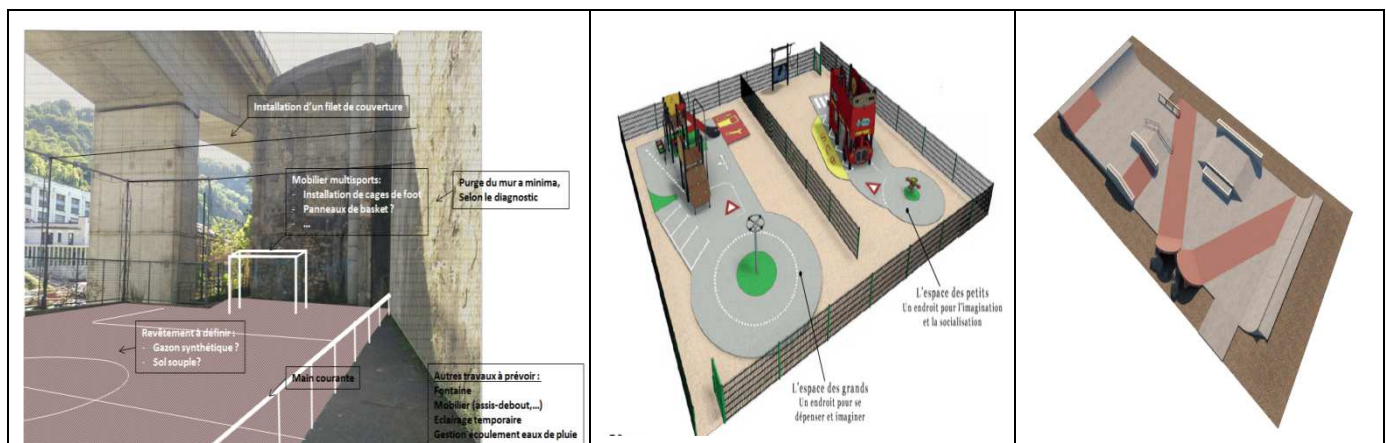
Malgré les contraintes budgétaires, la ville fait le choix de maintenir son soutien aux associations qui constituent un tissu social riche et dynamique important pour la ville.

Au-delà de l'accompagnement matériel et financier, la Ville met à la disposition des associations son expertise et les accompagne dans l'élaboration de leurs projets.

Dans cet esprit, en partenariat avec l'Office Municipal des Sports, les formations sur les thèmes règlementaires et financiers mises en place en 2018 à l'attention des dirigeants associatifs ont permis d'accompagner un certain nombre de personnes. Elles seront reconduites en 2019.

Après les stades de football en gazon synthétique à Estressin et à Malissol, d'autres lieux du « vivre ensemble » seront rénovés en 2019 :

- le City Stade (Vallée de Gère),
- l'aire de jeux Place de l'Anneau (Estressin),
- le skate park (places des Allobroges).



Deux terrains de Padel seront construits dans le complexe tennistique (50 000 €).

Par ailleurs, une étude en vue de l'établissement d'un projet global de réaménagement du stade Jean Etcheberry a été réalisée en 2018 avec trois objectifs :

- Proposer aux pratiquants (club de rugby, scolaires...) de meilleures conditions de pratique
- Proposer au club de rugby la possibilité de mieux accueillir ses partenaires
- Donner au stade Etcheberry la capacité d'accueillir des événements d'envergure

L'étude, désormais aboutie, permettra à la Ville d'envisager un réaménagement d'ensemble du stade.

Enfin, les activités sportives pugilistiques doivent pouvoir disposer de conditions matérielles d'accueil qui sont, à ce jour, insuffisamment adaptées. Différentes études techniques, initiées en 2018, seront approfondies en 2019 pour dégager la solution la plus pertinente.

Après l'inauguration du Manège en janvier 2018, qui a enregistré 74 manifestations au cours de ses 12 premiers mois de fonctionnement dans toutes les configurations qu'autorisent sa grande salle modulable (spectacles, conférences avec différentes jauges de 400 à 600 places assises, agencement type cabaret, salons professionnels et grand public, repas...), la ville entend s'équiper d'une nouvelle salle des fêtes familiales.



réhabilitation de la salle familiale de Gémens de 300 m<sup>2</sup> avec une capacité d'accueil de 200 places assises attablées, 400 assises en conférence et 800 personnes debout

Cette salle est destinée à accueillir les fêtes familiales et événements.

Les travaux sont estimés à près d'1,5 M €.

Enfin, le programme de Déploiement de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) sera poursuivi : l'accessibilité sera traitée simultanément avec les travaux programmés (écoles, hôtel de ville, bâtiments culturels et sportifs, et espaces publics). En plus des travaux de mise en accessibilité des trottoirs et cheminements piétons, des travaux de mise en accessibilité de l'école J Rostand, du gymnase G Brun, de l'accueil central de l'Hôtel de ville, complété par des études de mise en accessibilité globale de la salle de Gémens, et du réaménagement du jardin de Cybèle, sont réalisés.

### Action sociale

La ville de Vienne verse chaque année une subvention de fonctionnement au CCAS afin de soutenir les différentes actions en direction des personnes âgées et des populations fragiles.



Le CCAS a été en 2018 impacté par la baisse de soutien financier de ses partenaires, aussi la ville renforcera son intervention en 2019 en majorant sa subvention de 30 000 €.

En 2018, l'Agence Régionale de Santé a renouvelé sa confiance au SSIAD/ESAD du CCAS de Vienne en autorisant le projet d'extension de 5 places supplémentaires au 50 places actuellement financées.

Ces actions seront bien sûr poursuivies en 2019.

### Environnement naturel, culturel et économique

La ville assurera en 2019 :

- la fin des travaux sur les canalisations d'eau qui permettront une économie de 1 275 000 m<sup>3</sup> d'eau et de réduire la facture des usagers,
- la mise en place un système de télégestion permettant de réduire les prélèvements sur la ressource en eau,
- la poursuite du changement des luminaires d'éclairage public avec une réduction de 50% des consommations électriques,
- la mise en œuvre du plan d'installation des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics notamment sur 4 groupes scolaires (Table Ronde, Jean Jaurès, République et Jean Moulin),
- l'achat local par la cuisine centrale qui ouvre aux producteurs locaux l'accès à 25% des produits du lot fruits et légumes.

Après avoir labellisé une action de lutte contre le gaspillage alimentaire sur le site de restauration de la Table Ronde, l'expérience sera étendue à d'autres sites. L'équipe de la cuisine et des 16 restaurants scolaires engageront une réflexion sur la réduction des plastiques dans les cantines. « Au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2025, il est mis fin à l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans les services de restauration collective des établissements scolaires et universitaires ainsi que des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans. »

### Culture et patrimoine

La collectivité poursuivra son soutien à l'animation de la ville et de sa richesse culturelle par la création d'un pôle d'histoire dans la Vallée de Gère avec la réhabilitation du bâtiment PROPLAN « musée de l'Industrie Textile », la nouvelle bibliothèque de la Vallée de Gère.

Les études préalables à la réalisation du nouveau Musée d'Histoire de Vienne sont lancées. Dès le début de l'année 2019, une équipe de programmation architecturale et muséographique sera désignée. Elle définira le périmètre du projet, sa forme et les grandes orientations de l'équipement selon les axes définis dans le programme scientifique et culturel en cours de finalisation. Avant la fin de l'année, le concours pour la sélection de l'architecte qui conduira le projet pourra être lancé.

Les bibliothèques poursuivront en 2019 le déploiement du nouveau projet d'établissement 2018-2022 pour les rendre plus accessibles, pour tous les publics et ancrées dans leur territoire.

Ainsi, en 2019, elles continueront à développer la qualité de l'accueil par la mise en place d'un pôle dédié « services aux publics » et à proposer des actions de sensibilisation à la lecture et au numérique dans les territoires politique de la ville :

- actions dans le cadre du Contrat de ville « 1, 2, 3 paroles » à destination des enfants (programmation de contes) et des ados (partenariat centre social Vallée de Gère / lycée St-Charles / Cercle des poètes viennois autour du slam),

- séances d'écrivain public numérique dans les bibliothèques de proximité, pour les adultes en situation de fracture numérique ou d'illectronisme.

Enfin, elles moderniseront les collections avec la création d'une offre de contenus en ligne (livres numériques, presse en ligne, VOD) et d'un service de prêt de liseuses.

Le Conservatoire poursuivra en 2019 sa dynamique d'éducation artistique et de démocratisation culturelle à travers l'exploration des rapports entre musique et danse avec notamment :

- l'initiation dès le plus jeune âge à la musique et à la danse en transversalité (structuration des cours d'éveil grande section de maternelle et d'initiation CP et CE1),
- l'instauration du décloisonnement au sein des cours (ateliers de vocalité et cours de culture musicale à l'attention des élèves danseurs),
- la montée en puissance du Nouvel Orchestre symphonique du conservatoire de Vienne (NOV).

La signature de la convention Plan Patrimoine à hauteur de 4 M€ financée à 75% par l'Etat, la Région et le Département est prévue début 2019. Elle prévoit la valorisation patrimoniale du théâtre antique, la restauration de la façade occidentale sur Rhône de l'ancienne cathédrale Saint-Maurice et la sauvegarde/valorisation de l'Odéon.

### Actions économiques

La Ville poursuivra les actions de promotion, d'animation et d'accompagnement des commerçants et des artisans pour asseoir le concept de « galerie marchande à ciel ouvert » et renforcer son appareil commercial, en s'appuyant sur son manager de centre-ville et en soutenant l'association Vienne Atout Commerce.

Elle confortera la Foire de Vienne pour un faire un moment fort dans le calendrier des festivités et grands événements sur le territoire.

Elle consolidera les actions d'animation pendant la traditionnelle période festive de fin d'année (animations le 8 décembre et les week-ends précédant Noël, accompagnement des commerçants dans la décoration de leurs vitrines...).

Elle accompagnera financièrement le nouveau dispositif d'aides économiques mis en place par la Région pour pallier l'extinction du FISAC.

Enfin, après l'élaboration et la signature de la convention fin 2018 avec l'ensemble des partenaires, 2019 consacrera la mise en œuvre des premières actions retenues dans le dispositif « Action cœur de Ville ». La Ville accueillera dès début 2019 un chef de projet recruté spécifiquement pour piloter ce dispositif.

### Sécurité et tranquillité publique

Depuis le 31 décembre dernier, le Centre de Supervision Urbain est opérationnel.



### Montant des travaux

Bâtiment : 350 000€ TTC

Réseaux, équipements :  
475 505€ TTC

Livré en toute fin d'année, il sera donc financé pour partie sur le budget 2019. En 2019, de nouvelles caméras de vidéo-protection viendront s'y raccorder.

La ville s'attachera également à assurer la sécurité des viennois en matière de vétusté d'immeubles.

## Conclusion

La municipalité met donc en œuvre des principes nécessaires de bonne gestion : développement des recettes sans augmentation de la fiscalité, maîtrise des dépenses de fonctionnement, augmentation de l'autofinancement, désendettement.

Mais ces principes n'ont de sens qu'au travers des services qu'ils permettent de proposer aux viennois et du « bien vivre ensemble » qui en découle.

C'est pourquoi l'éducation, la culture, les solidarités, la sécurité, le développement économique et commercial sont des axes forts du projet de budget 2019.